

**Conseil de sécurité**

Distr. générale
19 décembre 2002
Français
Original: anglais

**Lettre datée du 18 novembre 2002, adressée au Président
du Conseil de sécurité par le Secrétaire général**

Je me réfère à l'aide-mémoire du Gouvernement de la Papouasie-Nouvelle-Guinée en date du 26 août 2002 et à la lettre du Ministre des affaires étrangères de la Papouasie-Nouvelle-Guinée, M. Rabie Namaliu, en date du 28 août 2002 (voir annexes)*, qui m'ont été adressées en vue de fournir des informations sur le rôle du Bureau politique des Nations Unies à Bougainville et de demander une prorogation de son mandat pour une nouvelle période d'un an.

Au cours de l'année écoulée, des progrès soutenus ont été réalisés dans l'application de l'Accord de paix de Bougainville. Le processus de paix devrait être mené à terme au cours de l'année prochaine. Le Bureau politique des Nations Unies à Bougainville a joué un rôle déterminant dans l'application de l'Accord de paix de Bougainville et toutes les parties s'accordent à reconnaître le caractère indispensable de sa présence continue sur l'île, ce qui a été réaffirmé à la réunion du Comité consultatif du processus de paix tenue à Arawa le 30 octobre 2002.

J'ai donc l'intention de proroger le mandat du Bureau, qui arrive à expiration le 31 décembre 2002, pour une nouvelle période de 12 mois afin d'aider les parties à mener à bonne fin le processus de paix.

(Signé) Kofi **Annan**

* Les annexes sont distribuées uniquement dans la langue de l'original.

